

FICHE MÉTIER- ENSEIGNER EN MAISON D'ARRÊT

Nombre de postes dans le département : 7 (Maison d'arrêt de Strasbourg ; Centre Educatif Fermé de Saverne ; d'Oermingen)

CARACTÉRISTIQUES DU POSTE

Fonctions : Assurer un enseignement auprès de mineurs (de 13 à 18 ans) ou d'adultes (femmes ou hommes) incarcérés à la maison d'arrêt ou en CEF. Le professeur des écoles pourra assurer un enseignement s'étendant de l'alphabétisation jusqu'à la certification professionnalisante (CFG ; BEP ; CAP ; ...)

Conditions d'exercice : Poste à temps complet (21 heures + 1 heure de synthèse hebdomadaire). L'unité d'enseignement est ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 17h. Le temps de travail peut être annualisé au-delà des 36 semaines annuelles, avec l'accord de l'enseignant.

- **Cadre de référence** : Circulaire n° 98-106 du 25 mai 1998 – Enseignement aux jeunes détenus.
- Circulaire n° 2000-169 du 5 octobre 2000 – Organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire.
- Convention du 29 mars 2002 relative à l'enseignement en milieu pénitentiaire (B.O. n° 18).
- Circulaire n° 2002-091 du 29 mars 2002 – Orientation de l'enseignement en milieu pénitentiaire.

COMPÉTENCES ATTENDUES

Les emplois d'enseignants du premier degré en milieu pénitentiaire sont pourvus par des personnels (instituteurs(trices) ou professeurs des écoles) titulaires du CAPSAIS option F ou CAPPEI « enseigner en milieu carcéral ou en centre éducatif fermé », ou par des enseignants ayant une expérience professionnelle en classe relais ou en formation continue d'adultes.

Ce poste exige des capacités de travail en équipe. Il est indispensable de travailler avec d'autres services : Protection Judiciaire de la Jeunesse, Administration Pénitentiaire, Formation Professionnelle, intervenants divers. Une bonne expérience des publics difficiles sera demandée. La personne retenue devra se soumettre aux règles édictées par l'Administration Pénitentiaire : contrôle à l'entrée de l'établissement, consignes de sécurité contraignantes à respecter obligatoirement.

Il devra suivre une formation d'adaptation à l'emploi en début d'année scolaire et respecter scrupuleusement la réglementation de l'administration pénitentiaire (consigne de sécurité, contrôle à l'entrée...) .

EN ACTION ET EN IMAGES...

L'école en prison :

<https://youtu.be/Gm07NWwouZk>

<https://www.dailymotion.com/video/x1zoasc>

RESSOURCES

POUR ALLER PLUS LOIN

Témoignage : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_999394/temoignage-dans-le-milieu-carceral

Prof en prison:

<https://www.vousnousils.fr/2016/07/13/prof>